

Département du MORBIHAN - COMMUNE DE NEULLIAC

Nombre de conseillers

En exercice :	15
Présents :	15
Absents :	
Procurations :	0
Votants :	15

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
du 21 septembre 2026**

Date de convocation : 15 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt et un septembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Neulliac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie, salle du conseil municipal, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre LE PONNER, Maire.

Etaient présents : Monsieur Jean-Pierre LE PONNER, Maire, Madame Véronique BLANDEL, Monsieur Christian MOTREFF, Madame Murielle GAMBIER, Monsieur Loïc PLANCHON adjoints, Madame Madeleine RAULT, Monsieur Dominique DUBOIS, Madame Evelyne HUBY, Monsieur Olivier CONRAD, Madame Louise-Marie GUEGAN, Madame Stéphanie LE BOLLAN, Madame Corinne MARTIN, Monsieur Anthony CADET, Monsieur Alexandre JAOUEN, Monsieur William COLLIN

Absents : Néant

Madame Véronique BLANDEL est désignée en qualité de secrétaire de séance.

03-21/09/2026 - Information dans le cadre de la délégation de pouvoir du conseil municipal au maire

Par délibération en date du 13 avril 2026, le conseil a délégué diverses attributions à Monsieur le maire en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'assemblée délibérante est donc informée que la décision suivante a été prise en vertu de ces délégations :

N° 2026-04 : Maison de santé pluridisciplinaire - Avenant n° 2 au marché de travaux relatif à la construction de la maison de santé - Lot n° 11- Electricité courants forts et faibles

CONSIDÉRANT :

- Que des adaptations techniques sont intervenues en cours d'exécution du chantier ;
- Que certaines prestations initialement prévues n'ont finalement pas été réalisées ou ont été ajustées ;
- Que ces modifications conduisent à une **diminution** du montant du marché de **4 340,00 € HT** ;
- Que cette modification n'altère pas l'économie générale du marché et demeure conforme aux dispositions du Code de la Commande Publique ;

Monsieur le maire a décidé :

- De signer l'avenant n° 2 au marché de travaux relatif à la construction de la maison de santé – lot n° 11 – Électricité courants forts et faibles avec l'entreprise SVAE de Pontivy, portant sur une **moins-value de 4 340,00 € HT**, soit **5 208,00 € TTC**, ainsi que tous les documents s'y rapportant.
- De fixer le nouveau montant total du marché du lot n° 11 à **77 025,00 € HT**, soit **92 430,00 € TTC**.

Le conseil municipal en prend acte.

Le Maire,
Jean-Pierre LE PONNER



Le registre dûment signé,
Pour extrait certifié conforme,

La secrétaire de séance,
Véronique BLANDEL